



**LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.**

**Initiateur :** Union Européenne.

**Période :** 2000 / 2006.

**Objectif :** encourager la mise en oeuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel et le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois.

**Territoires éligibles :** ensemble du département hors aire urbaine de plus de 50 000 habitants.

**Bénéficiaires :** les Groupes d'Action Locale (GAL) ayant fait acte de candidature et dont le dossier a été accepté.  
En Loir-et-Cher cela concerne le Pays Vendômois (utilisation des nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies) et le Pays de Grande Sologne (valorisation des ressources naturelles et culturelles).

**Champs d'application :**

- préservation du patrimoine bâti et naturel,
- développement du tourisme valorisant la culture locale et les traditions,
- expérimentation d'outils innovants favorables à l'activité économique,
- développement des services à la population,
- formation.